



1^{er} comité de pilotage

14 octobre 2021

Saint-Léger-sur-Sarthe

Compte-rendu de réunion

Version	Rédacteur	Vérificateur	Date d'envoi	Commentaires
V 1.0	Eric LE BORGNE		26/10/2021	Version initiale

Personnes présentes :

BERARD Francis	Président du Syndicat du bassin de la Haute Sarthe
BOURBAN Daniel	Vice-Président Syndicat du bassin de la Haute Sarthe
COURCELAUD Maud	Agence de l'eau Loire Bretagne
DELAERE Sophie	Conservatoire espaces Naturels de Normandie
DELPIERRE Pascal	Président de la CLE du SAGE Sarthe amont
ERMESSENT Isabelle	Office National des Forêts
FERRE Alexandre	Conservatoire espaces Naturels de Normandie
FOURNIALS Xavier	CATER calvados Orne Manche
GARNIER Laurent	PNR Normandie Maine
LE BORGNE Eric	SbS - Animateur CLE SAGE Sarthe amont
MARDELLE Vincent	Technicien GEMAPI Syndicat bassin Haute Sarthe
OLLER Jérémie	Responsable GEMAPI Comm. Urbaine d'Alençon
RATTIER Didier	Vice-Président Syndicat du bassin de la Haute Sarthe
SCELLES Matthieu	Technicien GEMAPI Comm. Urbaine d'Alençon
VAULEON Mathilde	Agence de l'eau Loire Bretagne
VECRIN Marion	Conseil départemental de l'Orne
VINOT Marine	Syndicat départemental de l'eau de l'Orne

Personnes excusées :

TALLOIS Murielle : DDT 61, Jérôme JAMET : FDAAPPMA 61, Maxime LEPAILLEUR : Région Normandie

Après un tour de table proposé par Pascal DELPIERRE, Maud COURCELAUD et l'animateur de la CLE ont rappelé les objectifs et les modalités de l'outil Contrat Territorial (CT).

L'animateur de la CLE du SAGE Sarthe amont a ensuite sollicité les membres du copil pour leur proposer d'intégrer la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) Calvados Orne et Manche et le Parc Naturel Régional Normandie Maine, qui sont tous deux des acteurs incontournables du territoire.

L'ensemble des membres présents a approuvé cette intégration

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU de l'Orne :

L'action concerne ici le captage de ST hilaire le Chatel, qui est un captage prioritaire. Ce dernier connaît des dépassements en pesticides (notamment les métabolites de l'atrazine et dernièrement du métolachlore) et des concentrations moyennes en nitrates proches du seuil réglementaire (moyenne des concentrations à 47 mg/l). Concernant les nitrates, l'objectif est de passer en deçà les 40 mg/l de moyenne.

Marine VINOT fait part des difficultés des exploitants agricoles à implanter des couverts végétaux du fait des sols dans le secteur qui peuvent être difficiles à cultiver. L'autre frein réside sur la mise en place de filières économiques intéressantes et viables. Seuls 8 agriculteurs intègrent le contrat, avec des systèmes d'exploitation différents, rendant l'ouverture vers de nouvelles filières compliquées, bien que le SDE 61 travaille sur d'autres Aires d'Alimentation de Captages (AAC).

Marine VINOT souhaiterait voir développer les actions proposées dans le cadre du CT en dehors de l'AAC, afin de leur donner un poids plus important.

Les élus présents ont fait part de leur intérêt concernant ces actions et souhaiteraient pouvoir travailler en lien avec le SDE61 sur leur territoire.

Communauté urbaine d'Alençon :

Jeremie OLLER indique qu'il existe sur le territoire de la CUA un enjeu important en lien avec la présence d'ouvrages, qui en plus d'impacter la continuité écologique, génèrent des problèmes de qualité d'eau, du fait des débits souvent très faibles en été, induisant des réchauffements et des problématiques d'eutrophisation et de développement bactériologique.

Une étude sur les ouvrages de l'axe Sarthe a été menée par la CUA, qui a permis d'identifier 5 ouvrages non conformes par rapport à leurs droits d'eau. Des arrêtés d'abrogation ont été signés par Mme la Préfète de l'Orne. Une étude a également été réalisée pour identifier les actions à mener sur la morphologie des cours d'eau : 16 projets ont été pré-identifiés. Néanmoins, beaucoup d'entre eux ne sont à l'heure actuelle pas souhaités par les propriétaires riverains. En attendant la Déclaration d'Interêt Général (DIG), des travaux ont pu être menés par la fédération de pêche de l'Orne, en lien avec la CUA :

- Barrage de Pesnel : acte fondé en titre sur le cours d'eau du Londeau, mais qui ne disposait plus des ouvrages nécessaires à la force motrice : droit d'eau abrogé. Les travaux ont été réalisés
- Barrage de l'Ermitage : ancien moulin sur la Briante, où le cours d'eau était perché (générant des inondations de la parcelle). Le chantier a été arrêté en cours, suite à la demande de la propriétaire.
- Seuil de la Forge : barrage sur le ruisseau de la Roche élie, juste avant sa confluence avec le Sarthon. Ouvrage auparavant destiné à alimenter un plan d'eau et une forge, où il n'existe plus d'usages. Les travaux ont été réalisés.

Un programme de plantation de haie a été mené par la Communauté Urbaine d'Alençon, la Chambre d'agriculture et le Département de l'Orne, où 12 km de haies seront plantés à terme. Il est néanmoins à noter que la CUA avait auparavant identifié des secteurs propices à la création ou replantation de haie, qui n'entrent que très peu dans ces nouveaux linéaires, malgré un financement à hauteur de 100 %.

Marion VECRIN rappelle qu'il existe un soutien important du Département concernant la plantation de de haie. Le Conseil départemental dispose ainsi d'un partenariat avec la chambre d'agriculture pour accompagner les Communauté de communes afin de lancer des opérations groupées auprès des exploitants et propriétaires agricoles (mini linéaire de 1 000 m avec des tronçons de 200 m, où 100 m si création de talus). L'entretien revient ensuite au propriétaire de la haie. La collectivité choisit de les classer ou non ces nouvelles plantations et impose le maintien de la haie et son entretien via des conventions avec les bénéficiaires.

Suite à la DIG, la CUA projette de réaliser des travaux en 2022 notamment sur le Betz.

Syndicat du bassin de la haute Sarthe (SBHS) :

Francis BERARD et Vincent MARDELLE présentent une importante action de restauration de la morphologie d'un cours d'eau qui a été menée sur la Vezone. Les travaux ont pour objectifs de remettre les cours d'eau dans leurs anciens lits et ainsi de déconnecter l'ancien bief du moulin de rigoux qui était devenu le cours d'eau principal. Francis BERARD mentionne que le SBHS a pu bénéficier d'un soutien technique important de la CATER et du PNR Normandie Maine concernant ce projet et d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau et du Département.

Pour 2022, le SBHS envisage de restaurer la morphologie de la Sarthe et de travailler sur la continuité, au droit du moulin du Mele, où le propriétaire a renoncé à son droit d'eau. Le SBHS prévoit d'y engager la suppression du seuil et la réalisation de travaux de morphologie à l'aval de l'ouvrage afin de resserrer le lit et maintenir des hauteurs d'eau satisfaisantes à la vie aquatique et aux usages en période d'étiage.

Concernant le moulin de Gournay et le moulin du Gué, il s'agit d'ouvrages très vétustes sur l'axe sarthe où seul les radier de seuils subsistent. Les travaux prévus permettront d'améliorer la fonctionnalité morphologique de la Sarthe et de supprimer les biefs qui n'ont plus d'usages.

Concernant le moulin de Longpont, il est prévu un effacement des ouvrages de décharge., suite à l'abrogation des droits d'eau.

Ces travaux sur ouvrages ont été inscrits dans l'appel à projet pour bénéficier d'un taux de 100 %. A défaut, ils entreraient dans les modalités classiques de financement, soit 70 %

Conservatoire Espaces Naturels (CEN) Normandie :

En 2021, le CEN Normandie a réalisé l'animation des sites de l'Unité de Gestion de l'Enclave forestière à l'ouest d'écouvès, avec un projet d'acquisition foncière en cours et un accompagnement d'un propriétaire pour réaliser des travaux. Des inventaires / prospections ont pu être réalisés sur les zones de lisières.

Pour 2022, le CEN continuera à travailler en lien avec le SBHS sur le projet de restauration de la morphologie de la Sarthe au niveau du Moulin de Foligny. Le CEN pourrait faciliter les démarches via une acquisition de prairie annexe à la remise en fond de vallée de la Sarthe sur 800 m

ONF :

Il n'existe pas pour le moment d'action menée par l'Office National des Forêts sur le territoire de la Sarthe amont.

Néanmoins, Isabelle ERMESSENT indique que l'ONF dispose de nouvelles données (lidar) et souhaite ainsi mettre en œuvre des partenariats pour travailler à la restauration des milieux aquatiques forestiers.

Matthieu SCHELLES fait part de projet de travaux en forêt domaniale qui avait été étudiés par le PNR Normandie Maine.

Ville d'Alençon :

Concernant la zone NATURA 2000 de la Fuite des Vignes, la ville d'Alençon vient de relancer un marché pour la réalisation d'un nouveau plan de gestion, suite à un appel d'offre infructueux.

Conseil Départemental de l'Orne :

Marion VECRIN indique qu'il existe deux politiques du Conseil départemental de l'Orne qui entrent directement dans les modalités de ce contrat territorial :

- La politique eau, milieux aquatiques et inondation, qui bénéficie d'un financement à hauteur de 20 %. Il est à noter que l'enveloppe n'a été que très peu sollicitée au courant de l'année 2021.
- Politique haie, qui s'adresse d'une part aux porteurs de projets individuels des particuliers (au mini 200 m pour la création et 100 m pour la rénovation, allant de 1 à 3 € par mètre de plantation) et d'autre part aux opérations groupées de plantation de haies bocagères (mini 1 km cumulé de rénovation et/ou plantation, pour un financement à hauteur de 40 % pour les groupements privés et 60 % pour les groupements publics du montant éligible).

PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE :

Laurent GARNIER fait part de son souhait de poursuivre le lien entre biodiversité et hydrologie et remercie ainsi les membres du comité de pilotage d'intégrer le PNR.

CONCLUSION :

Plusieurs Maitres d'ouvrages font part de leurs souhaits de disposer de l'expertise du PNRNM pour valoriser les actions. Il est fait état de la nécessité de passer sur les travaux après 2 ou 3 ans pour disposer d'un réel bilan. Néanmoins, la question du financement de ces suivis, qui se trouvent en général hors période de contrat, reste entière.

La signature médiatique du contrat territorial Sarthe amont pourrait avoir lieu en début d'année, suite à la commission permanente du Département de l'Orne et en fonction des disponibilités de Madame la Préfète.

Pascal DELPIERRE clôture le copil à 11h45.